

P R E A M B U L E

Ce document définit le référentiel du domaine professionnel du diplôme du C.A.P. AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU.

Il contient les éléments nécessaires à la délivrance du diplôme en formation initiale.

Il comporte également les éléments permettant d'organiser l'accès au domaine professionnel du diplôme par unités capitalisables : cette possibilité est ouverte à tous les candidats à l'exception de ceux qui sont sous statut scolaire ou apprentis.